



TRGIRTO

Table régionale de gestion intégrée des
ressources et du territoire public de l'Outaouais

Résolution adoptée le 10 décembre 2020 concernant la perturbation de la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye (RFLV) à l'automne 2020 et la fin de non-recevoir de la communauté algonquine du lac Barrière au sujet de l'harmonisation de secteurs d'intervention forestière

TRGIRTO 202012-4

- Attendu que pour une deuxième année de suite, la période de chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye (RFLV) a été perturbé à l'automne 2020 par des barrages routiers mis en place par des membres de communautés de la Nation algonquine;
- Attendu que ces barrages routiers ont affecté les activités de certaines pourvoiries, de deux ZEC et de la Réserve faunique La Vérendrye;
- Attendu que la communauté algonquine du Lac Barrière oppose une fin de non-recevoir à l'harmonisation de nombreux secteurs d'intervention forestière bloquant l'émission des autorisations requises pour leur mise en œuvre et affectant les approvisionnements de bénéficiaires de garantie d'approvisionnements de bois en Outaouais;
- Attendu que près d'un million d'hectares de forêt publique ne sont pas accessibles pour la récolte de bois depuis quelques années;
- Attendu que les partenaires de la TRGIRTO sont préoccupés par cette situation qui perturbe les activités de mise en valeur des ressources et du territoire de cette portion de l'Outaouais;
- Attendu que la santé et la sécurité de travailleurs, d'utilisateurs des ressources de la forêt et du territoire et de membres des communautés autochtones pourraient être compromises en certaines circonstances.

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Pierre Rollin, il est résolu de demander au ministre responsable des Affaires Autochtones, M. Ian Lafrenière, et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, de nommer un négociateur dont le mandat sera d'initier un dialogue avec les communautés de la Nation algonquine concernées afin de trouver des solutions durables et satisfaisantes qui permettront, entre autres, de rétablir les conditions favorables au déploiement de toutes les activités de mise en valeur des ressources et du territoire.